



Votre agence
Bagnac Sur Cele
7 Avenue Joseph Canteloube
46270 Bagnac Sur Cele
Tél : 05 65 50 09 31
Fax : 05 65 50 70 51

D 1/3 50/19/37658/18435 01AA2427234P4DP 52 CRM

LA POSTE

SD : 86501943511731H

FLRV001 00831



Votre conseiller
Lynda Benhamadouche
Tél : 07 88 85 76 70

G.A.E.C. DE LABRAUGE
MRS VABRE GERARD OU VABRE ROMAIN
175 ROUTE DE ST JEAN
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos contacts
Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

SYNTHESE

Gaec De Labrauge

Compte Courant Pro n° 03284400000

- 10 964,98

Gaec De Labrauge - Compte Courant Pro n° 03284400000

IBAN : FR76 1120 0000 0300 0844 0000 080 BIC : AGRIFRPP33

Date op.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	
		Ancien solde créditeur au 20.10.2025		2 944,59	
21.10	21.10	Carte X6932 Gamm Vert Bagnac 20/10	57,74		☒
21.10	21.10	Carte X6932 Pro Pneu Figeac 20/10	2 942,28		☒
22.10	22.10	Rem Chq 6064119 <i>Celvia</i>		5 480,73	☒
22.10	22.10	Virement Vir Inst vers Monreysse F <i>401</i>	69,00		☒
22.10	22.10	Virement Vir Inst vers SARL Hugonenc Nieg <i>401</i>	324,21		☒
22.10	22.10	Virement Web Cda Lot 2025/TR2502372 <i>401</i>	436,67		☒
22.10	22.10	Virement Web Etablissements Grata Client Client 010127 <i>401</i>	212,70		☒
22.10	22.10	Virement Web Mayerus Louise El Client 45 Client 45 <i>401</i>	948,96		☒
22.10	22.10	Virement Web SAS Agri-pole Client 8157 Client 8157 <i>401</i>	74,93		☒
24.10	24.10	Carte X6932 Agileader Rouziers 23/10	526,15		☒
24.10	24.10	Virement Web Fermes De Figeac Sie Client Client 011639 <i>401</i>	2 326,50		☒
24.10	24.10	Virement Web Fermes De Figeac Sie Client Client 011639 <i>401</i>	1 673,57		☒
25.10	25.10	Ech Prêt 00004033656 25/10/25 Capital	395,36		☒
25.10	25.10	Ech Prêt 00004033656 25/10/25 Intérêts	67,31		☒
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Romain Faycelles</i> 600226108405TLR2546405377766Tirsepa Dgfp Impôt Tf NNFR46ZZZ0050022546405377766R108405FR46ZZZ005002 Core	60,00		☒

Gaec De Labrauge - Compte Courant Pro n° 03284400000 (suite)

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>GAEL Foncier</i> 600226116472TLR2546400610910Tlrsepa Dgfip Impôt Tf NNFR46ZZZ0050022546400610910R116472FR46ZZZ005002 Core	146,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Nadine Faycelles</i> 460361234430391026 222 ECH2546405377271036 Impôt Tf NNFR46ZZZ005002P346007057973FR46ZZZ005002 Core	621,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Gerard Linac</i> 460361469590950429 222 ECH2546409348630036 Impôt Tf NNFR46ZZZ005002P346007325714FR46ZZZ005002 Core	660,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Gerard Prine</i> 460361469590950429 222 ECH2546400708108036 Impôt Tf NNFR46ZZZ005002P346006763213FR46ZZZ005002 Core	2 653,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Bédier</i> 460361469590950429 222 ECH2546400895277036 Impôt Tf 24FR46ZZZ005002P346010599166FR46ZZZ005002 Core	144,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Faycelles</i> 460361469590950429 222 ECH2546405376677036 Impôt Tf 24FR46ZZZ005002P346010636778FR46ZZZ005002 Core	13,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Faycelles</i> 460361469590950429 222 ECH2546405376776036 Impôt Tf 24FR46ZZZ005002P346010636877FR46ZZZ005002 Core	261,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Bédier</i> 460361469590950429 222 ECH2546400895376036 Impôt Tf 24FR46ZZZ005002P346010599265FR46ZZZ005002 Core	108,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Nadine Bagnac</i> 460361234430391026 222 ECH2546400709591036 Impôt Tf NNFR46ZZZ005002P346006763510FR46ZZZ005002 Core	1 235,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>Romain Prine</i> 460361642542942383 222 ECH2546400710284036 Impôt Tf NNFR46ZZZ005002P346006763708FR46ZZZ005002 Core	1 391,00		☐
27.10	27.10	Prlv Direction Générale Des Finances <i>S. Santin de Haurs</i> 150361469590950429 111 ECH2515409856523036 Impôt Tf 24FR46ZZZ005002P315008277134FR46ZZZ005002 Core	15,00		☐
27.10	27.10	Prlv Orange Sa-orange Votre abonnement mobile: 06XXXXX316 (facture: 1295856959) - En + + M0006588914 FR18ZZZ002305 Core	22,99		☐
28.10	28.10	Prlv A G C du Lot 0026000072503202 FR08ZZZ299014 Core	1 401,30		☐
28.10	28.10	Prlv A G C du Lot 0026000068809761VABR FR08ZZZ299014 Core	91,20		☐
29.10	29.10	Carte X6932 Hepdis Figeac 28/10 <i>ST 98</i>	54,45		☐
29.10	29.10	Prlv Gds Du Lot 046015158-A FR44ZZZ426503 Core	152,50		☐
30.10	30.10	Virement SAS Meco 23 Vir Sepa 29/10/2025 12 24 40-00001Virt Gaec De Labrauge - Rembt VirtDu 11/03/2025		222,29	☐
30.10	30.10	Ech Prêt 00004252460 30/10/25 Intérêts	54,96		☐
30.10	30.10	Ech Prêt 00004252460 30/10/25 Capital	202,51		☐



30 ②

Gaec De Labrauge - Compte Courant Pro n° 03284400000 (suite)

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☐
31.10	01.11	Prlv Facture Crédit Agricole 2025-10 Facture N°2530400064145	35,30		☒
31.10	31.10	Prlv Saur Facture SaurS-3-5428013643-001275513-05FR86ZZZ003506 Core	183,50		☒
31.10	31.10	Prlv Saur Facture Saur + + S-3-5428013643-000254959-04FR86ZZZ003506 Core	30,00		☒
31.10	31.10	Prlv Saur Facture Saur + + S-3-5428013643-000154060-03FR86ZZZ003506 Core	21,50		☒
		Total des opérations	19 612,59	5 703,02	
		Nouveau solde débiteur au 31.10.2025	10 964,98		

Vos réserves financières

Information. le montant du découvert autorisé sur votre compte n° 03284400000 s'élève à 20 000,00 EUR.

Il est possible d'adapter le montant de votre découvert autorisé, après analyse de votre situation, par votre banque le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Les sommes figurant sur le(s) compte(s) et/ou le(s) livret(s) suivant(s) sont protégées par la Garantie des Dépôts dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr) :

Compte Courant Pro n° 03284400000

Pour toute réclamation, vous avez la possibilité de saisir votre agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de faire appel au Service Clients de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - 160 Avenue Marcel Unal, BP 204 - 82000 MONTAUBAN Cedex. Pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, en cas de différend non résolu portant sur les produits et services mentionnés aux titres 1er et 2 des livres II et III du CMF, vous avez la possibilité de vous adresser au Médiateur auprès de la FBF- CS 151- 75422 Paris Cedex 09. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81 000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.

**CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES****Relevé de factures en EURO n° 7397041**
Du 01.10.2025 au 31.10.2025**Votre agence**

Bagnac Sur Cele
7 Avenue Joseph Canteloube
46270 Bagnac Sur Cele
Tél : 05 65 50 09 31
Fax : 05 65 50 70 51

Votre Conseiller

Lynda Benhamadouche
Tel : 07 88 85 76 70

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

00812 SBIL012 00831

G.A.E.C. DE LABRAUGE
MRS VABRE GERARD OU VABRE ROMAIN
175 ROUTE DE ST JEAN
46270 BAGNAC SUR CELE

GAEC DE LABRAUGE,**Votre contrat n° 03284400000**

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des facturations de votre relevé.

Récapitulatif de la période du 01.10.2025 au 31.10.2025	N° facture	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Compte 03284400000 Factures prélevées		0,76		0,00 *		0,76
Compte 03284400000 Prélèvement du 31/10/2025	2530400064145	35,30		0,00 *		35,30
TOTAL PERIODE		36,06				36,06

onération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Les opérations ci-dessous correspondent au détail des frais déjà imputés sur votre compte.

Date	Nature et n° de facture	Nbre	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
06/10	Intérêts débiteurs Période : 09/2025 TEG=18,86% Facture N°2527900439787	1	0,20		0,00 *		0,20
06/10	Commission d'engagement Ouverture crédit Facture N°2527900439788	1	0,56		0,00 *		0,56
	TOTAL		0,76				0,76

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.



Les opérations ci-dessous ont été enregistrées sur votre compte et font l'objet d'un prélèvement global.

Date	Nature des opérations	Nbre	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
03/10	Offre Compte service Pro/agri Cscs Agri N3 Sans Oc	1	35,30		0,00 *		35,30
	TOTAL		35,30				35,30

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue Francois Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.

Carrefour
market



STATION CARREFOUR MARKET
SAS HEPDIS
15 AVENUE Georges POMPIDOU
46100 FIGEAC
Tel:05.65.34.40.09

CARTE BANCAIRE

CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES
A0000000421010
CB COMPTANT

Le : 28/10/25 a: 13:45:14

HEPDIS
FIGEAC
46100
2889273
90190074600016
11206

*****6932
D1F53388EA22C104
S04 066619 1517

C @
MONTANT REEL :

54.45 EUR

DEBIT

TICKET A CONSERVER
MERCI

Ticket No :
308328 00052 00 04 00447393
No pompe = 4
Carburant = SP98
Quantité = 31,49 L
Prix unit. = 1,729 EUR
TVA 20% = 9,08 EUR

indications non
contrôlées par l'état



Fermes de Figeac

46270 Bagnac : 05.65.34.90.44
46100 Figeac : 05.65.34.22.77
46190 Sousceyrac : 05.65.33.01.36

46120 Lacapelle-Marival : 05.65.40.42.42
46210 Latronquière : 05.65.40.24.84
Siège : 05.65.40.82.71

Fermes De FIGEAC

3 Route de Blazy

46270 BAGNAC/CeLe

Tél: 05.65.34.90.44 Mail: compta.client@fermesdefigeac.c

APE: 4621Z RCS: 334593613

N° TVA: FR 19334593613 SIRET: 33459361300097

SAS à Capital Variable

IBAN: FR7611206000841200107800038

BIC: AGRIFRPP812

GAEC LABRAUGE

VABRE GERARD ET VABRE ROMAIN

175 ROUTE DE SAINT-JEAN

46270 BAGNAC/CELE

FRANCE

FACTURE COMPTANT

ORIGINAL

N° PIECE INTERNE	DATE	COMPTE CLIENT	MAGASIN	ECHEANCE
FAC-91-2025-6365	20/10/2025	011639	Bagnac	20/10/2025

CODE	DESIGNATION ARTICLE	QUANTITE	UN	PX BASE	REM.	PX NET	MT H.T	TVA
	Livraison : BLC-91-2025-10387 du 20/10/2025							
14006	BOTTE SECU NITRILE NITRO 45 BAUDOU	1,000	UN	38,99		38,99	38,99	20,00
148014	DISQUE A PARER D115 PAR 2 10668215 UKAL	1,000	UN	9,13		9,13	9,13	20,00

N° d'agrément: MP00126

Distribution de produits phytopharmaceutiques - Application de produits phytopharmaceutiques en prestation d

N° d'agrément sanitaire: FR-46.311.108-CE

Code	Libellé	Taux	MT HT	MT TVA	MT TTC
2	Taux plein	20,00	48,12	9,62	57,74
			48,12	9,62	57,74

Règlement à 32 CARTE BANCAIRE

par Carte Bancaire

NET A PAYER 57,74EUR

MONTANT HT 48,12EUR

MONTANT TVA 9,62EUR

Pénalités de retard de 12% par an en cas de non respect de la date de règlement
40€ d'indemnités forfaitaires (selon CGV au verso)

Page 1

N 39010934600010

Nb lignes : 2 D 0380 d 28.13.175

1 20/10/2025 3 PMAZE PM

N° NF203 : V04-A37-2025-6365



PRO PNEU

PROFIL PLUS

53, Avenue Georges Pompidou

46100 FIGEAC

Tél. 05 65 14 01 64

E-Mail pro-pneu@orange.fr

Depuis 1996 - RCS B.410.322.457

TVA Intra-com : FR38410322457 - Siret 41032245700012 - NAF 4520A

GAEC DE LABRAUGE

MRS VABRE GERARD & ROMAIN

LACAM

46270 BAGNAC SUR CELE

FR61390109346 / Siren : 390109346

Folio 1/1

Mail Client: vabrenadine@orange.fr

18h11

	Numéro	Date	Client
FACTURE Etabli en Euro	7115034	27/09/2025	907010

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
BL No 4656 du 01/09/2025 Agence : PRO PNEU Intervenant : Kevin C' t Livré : GAEC DE LABRAUGE - LACAM 46270 - BAGNAC SUR CELE Immatriculation : ER023RW Kilométrage : 89138 Véhicule : RENAULT KANGOO II EXPRESS PHASE 2 4P 1ere MC : 30/10/2017 Série : VF1FWEZBC59341298						
2	AVANT PN FIR 195/65R15 XL 95V MULTISEASON2 Info. Etiquetage : https://eprel.ec.europa.eu/qr/1134528 Conso.Carb. C / Freinage B / Bruit B (71 Db) / Neige / Classe C1 - Loi CE 2020/740	87,00	20 % 5 %	66,12	132,24	1
2	FORFAIT TOURISME 15P 2.00 VALVE 413/414/418 (HORS TPMS) 2.00 DEMONTAGE/MONTAGE PNEU TOURISME 2.00 EQUILIBRAGE ROUE TOURISME Serrage clé dynamométrique Avant Droit	17,33		17,33	34,66	1
1	MGA KIT MONTAGE AMORTISSEUR AV KM1277	103,82	25 %	77,87	77,87	1
0,75	MAIN D'OEUVRE MECANIQUE	75,77		75,77	56,83	1
1	CONTROLE/REGLAGE GEOMETRIE TRAIN AV CONTROLLER LA GEOMETRIE ENTRE 1500/3000KM	70,83		70,83	70,83	1
1	ECO PARTICIPATION TRAITEMENT DES DECH	4,05		4,05	4,05	1

Nos coordonnées Bancaire:

Iban : FR7611206000835000011465865

Bic : AGRIFRPP812

F.F. :

2,89

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêts légal français.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due de plein droit.

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA		TOTAL TTC
1	379,37	20,00	75,87				
2				379,37	75,87		
3							455,24

Règlement : Carte Bancaire de 455,24 E au 20/10/2025

CARTE BANCAIRE



PRO PNEU

PROFIL PLUS

53, Avenue Georges Pompidou

46100 FIGEAC

Tél. 05 65 14 01 64

E-Mail pro-pneu@orange.fr

Depuis 1996 - RCS B.410.322.457

TVA Intra-com : FR38410322457 - Siret 41032245700012 - NAF 4520A

GAEC DE LABRAUGE

MRS VABRE GERARD & ROMAIN
LACAM

46270 BAGNAC SUR CELE

FR61390109346 / Siren : 390109346

Folio 1/1

Mail Client: vabrenadine@orange.fr

18h12

	Numéro	Date	Client
FACTURE Etabli en Euro	7114954	31/07/2025	907010

Quantité	Désignation	Prix Brut	Remise	Prix Net	Montant HT	tva
B' 'o 4545 du 09/07/2025 Agence : PRO PNEU Intervenant : SAMUEL Client Livré : GAEC DE LABRAUGE - LACAM 46270 - BAGNAC SUR CELE						
2	REPARATION PNEU ROUE DEPOSE 4X4	24,50		24,50	49,00	1
BL No 4564 du 16/07/2025 Agence : PRO PNEU Intervenant : Divers Client Livré : GAEC DE LABRAUGE - LACAM 46270 - BAGNAC SUR CELE Immatriculation : 1892KB46 Kilométrage : 510538 Véhicule : RENAULT 260.18 1ere MC : 15/05/1997 Série : VF622AXA0A0003292						
4	ARRIERE PN HANK 275/70R22.5 148/145M DH31 Info. Etiquetage : https://eprel.ec.europa.eu/qr/470957 Conso. Carb. D / Freinage C / Bruit A (73 Db) / Neige / Classe C3 - Loi CE 2020/740	862,00	42 % 8 %	459,96	1 839,84	1
4	FORF DEP POSE DEM MONT PNEU POIDS LO	39,00		39,00	156,00	1
8	TTO INDICATEUR CHECKPOINT 33 MM 870163	3,10		3,10	24,80	1

Nos coordonnées Bancaire:

Iban : FR7611206000835000011465865

Bic : AGRIFRPP812

F.F. :

2,89

Le défaut de paiement à la date prévue entrainera la facturation de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêts légal français.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due de plein droit.

TVA	BASE TVA	Taux	MONTANT TVA	TOTAL HT	TOTAL TVA		TOTAL TTC
1	2 072,53	20,00	414,51	2 072,53	414,51		2 487,04
2							
3							

Règlement: Carte Bancaire de 2 487,04 E au 20/10/2025

CARTE BANCAIRE



SCA LES ELEVEURS DU PAYS VERT Organisation de Producteurs Bovins, Chevaux, Ovins

Service Commercial

CS 30639 - 15006 AURILLAC CEDEX Tél : 04 71 46 26 00

Le foirail - 19460 NAVES.....Tél : 05 55 21 12 00

Coubladour - 43320 LOUDESTél : 04 71 08 00 58

Tranchepie - 87430 VERNEUIL/VIENNE Tél : 05 55 00 10 08

Service Client (Envoi du règlement à cette adresse)----->

CS 30639 - 15006 AURILLAC CEDEX Tél : 04 71 64 48 48

H 2

16/10/2025

Compte	N. Facture	Date
219786 / 19786	FA01134593	26/09/2025

N° Ident. Europe : FR61390109346

Imprimé le 08/10/2025 Page 1 sur 1

VIANDE

FACTURE D'ACHAT

AUTOFACTURATION (Facture établie d'ordre et pour le compte de)

Adresse facturation :

GAEC DE LABRAUGE

LACAM

175 ROUTE DE ST JEAN

46270 BAGNAC SUR CELE

Article	Identifiant	N°Trav	Race	Sexe	Classe	Unité	Nombre	Poids	PU HT	Mont HT	TVA
Bon : BA184124 / BEB145922 du 26/09/2025 - ROCAGEL FRANCOIS - Trp : TRANSPORT APORTEUR											
300	REFORME	4621319705	9705	34	F	R=2	Sais.	1,00	310,810	-	0,00 4
SAISIET_5	Saisie totale	Sarcosporidiose					Sais.	-	(310,810)	-	0,00 4
DESTC_5	Frais Dest. Carcasse	Sarcosporidiose					Tete	1,00	-100,00	-100,00	2
340	GENISSE-BOEUF	4621319968	9968	34	F	R+3	Kilo	1,00	349,030	7,00	2 443,21 4
PFQUA_5	PRIME FILIERE QUALITE ALTITUDE					R+3	Kilo	-	349,030	0,05	17,45 4
	GENISSE-BOEUF	4621319975	9975	14	F	U-3	Kilo	1,00	388,420	7,40	2 874,31 4
	Frais de Gestion							5 317,52	-0,20%	-10,64	4

TOTAL	3,00	1,086.480	5 224,33
-------	------	-----------	----------

retenue	TVA	Taux	Base	Mt HT
FAR Abattu Kilo	0	-0,006	737,45	-4,42
Fond élevage Abattu Kilo	0	-0,006	737,45	-4,42
Interbev Abattu Kilo	0	-0,009	737,45	-6,64
Normabev	2	-0,400	2,00	-0,80

Code	Taux	Nature	Base	Montant	Mt TTC
0	0,00	D	-15,48	0,00	-15,48
2	20,00	D	-100,80	-20,16	-120,96
4	5,50	D	5 324,33	292,84	5 617,17
Total TVA				272,68	5 480,73

LA BITARELLE - RN 122
15290 OMPSTEL : 04 71 49 33 49
FAX : 04 71 49 33 44

MONREYSSE

FENOT

2 LA CHAUX
15100 COREN

TEL : 04 71 60 49 83

N° TVA : FR90379996168 - APE : 4661Z
SIRET : 37999616800017
IBAN : FR76 1680 6048 2122 7015 2400 083
BIC : AGRIFRPP868

D 1/1 50/12/3224/1968 01FA7328422P4TF 6 FBI FVJ

LA POSTE

SD : 86501929079951P



FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/09/2025	160661	1	0002085

GAEC DE LABRAUGE
LACAN
46270 BAGNAC

G/

L/

4/

Visu - ETI Informatique

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
*S40E132 PORT	Dépôt : 01 OMPS					
	Bon de livraison N° : 260650 Du 19/09/2025					
	Servi par : PHILIPPE					
	ECOU BORGNE VERIN BLOCAGE SUIVEUR	1	42,50		42,50	42,50
	PORT PIECE	1	15,00		15,00	15,00

versé le 22/10/25

Passé le délai de 8 jours (date de facturation) aucune PIÈCE NE SERA REPRISE. Nous nous réservons la propriété des marchandises objet du présent dédit jusqu'à leur paiement intégral (Loi 80-335 du 12/05/80).

En cas de litige le Tribunal de Commerce de AURILLAC sera seul compétent.

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	57,50	11,50
EUROS		57,50	11,50

Net à Payer

69,00 €

Règlement : CHEQUE 69,00 € TTC

SARL HUGONENC NEGOCE

7 avenue Pierre Aymard
46270 BAGNAC FRANCE

T 05 65 11 60 94
hugonengoce@wanadoo.fr

Responsable légal : HUGONENC Jérôme

FACTURE	Date	Client	Folio
0000141390	02/06/2025	GDL6	1/1

Siret : 39010934600010

GAEC DE LABRAUGE

Mr VABRE
LACAM

46270 BAGNAC SUR CELE
FRANCE

Informations complémentaires

Commentaires

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h/12h-13h30/18h
Samedi 8h/12h-13h30/16h

Informations du client

Mail. : vabrenadine@orange.fr
Tél. 1 : 06.81.99.43.16

Référence	Désignation	Qté.	PB HT	PB TTC	Remise	PU HT	PU TTC	MT HT	MT TTC	TVA
ALU	BL N°0000187528 du 05/05/2025 ALUMINIUM	4.00	9,78	11,74	10.00 %	8,81	10,57	35.23	42.28	2
DEGR	BL N°0000187934 du 22/05/2025 DEGRIPPANT	1.00	8,75	10,50	10.00 %	7,88	9,45	7.88	9.45	2
DEGR	DEGRIPPANT	1.00	6,67	8,00	10.00 %	6,00	7,20	6.00	7.20	2
BOUL	BL N°0000188035 du 28/05/2025 BOULONS	5.00	0,56	0,67	10.00 %	0,50	0,60	2.50	3.00	2
	NI REPRIS NI ECHANGES									
	NI REPRIS NI ECHANGES									

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2 20.00 %	51.61	10.32	61.93
TOTAL	51.61	10.32	61.93

Mode de paiement : non spécifié | Date d'échéance : 30/07/2025

CONDITIONS DE VENTE :
NI REPRIS NI ECHANGÉ
Pour information:
Achat de vieilles ferrailles, de métaux ferreux et de voitures pour destruction

COORDONNEES BANCAIRES

BPOCCITANEFIGEAC
FR 76 1780 7008 0433 6210 5566 347
CCBPFRPPTLS

324, 21

Net le 22/10/25

Net à payer : 61.93 €

02/06/2025 07:22:06 - (NF203)E203/428 (NF525)B525/0468 - BDm - 4.2.2.274.014 - BIEN - Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

SARL HUGONENC NEGOCE

7 avenue Pierre Aymard
46270 BAGNAC FRANCE
Tél : 05 65 11 60 94
E-mail : hugonengoce@wanadoo.fr

Responsable légal : HUGONENC Jérôme

FACTURE	Date	Client	Folio
0000142449	31/07/2025	GDL6	1/1
Bon de livraison 0000188862 du 11/07/2025			
Siret : 39010934600010			

GAEC DE LABRAUGE

Mr VABRE
LACAM

46270 BAGNAC SUR CELE
FRANCE

Informations complémentaires	Informations du client
Commentaires Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h/12h-13h30/18h Samedi 8h/12h-13h30/16h	Mail : vabrenadine@orange.fr Tél. 1 : 06.81.99.43.16 Tél. 2 : 06.84.14.01.01

Référence	Désignation	Qté.	PB HT	PB TTC	Remise	PU HT	PU TTC	MT HT	MT TTC	TVA
BOUL	BOULONS	2.00	3,92	4,70	10.00 %	3,53	4,23	7.05	8.46	2
ECRO	ECROUS	2.00	2,42	2,90	10.00 %	2,18	2,61	4.35	5.22	2
ROND	RONDELLES	4.00	0,63	0,75	10.00 %	0,57	0,68	2.27	2.72	2
	NI REPRIS NI ECHANGES FERMETURE EXCEPTIONNELLE SAMEDI 16 AOUT									

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2 20.00 %	13.67	2.73	16.40
TOTAL	13.67	2.73	16.40

Mode de paiement : non spécifié | Date d'échéance : 30/08/2025

CONDITIONS DE VENTE
NI REPRIS NI ECHANGE
Pour information:
Achat de vieilles ferrailles, de métaux ferreux et de voitures pour destruction

COORDONNEES BANCAIRES
BPOCCITANEFIGEAC FR 76 1780 7008 0433 6210 5566 347 CCBPFRPPTLS

Net à payer : 16.40 €

31/07/2025 18:20:12 - (NF203)E203/428 (NF525)B525/0468 - ciSG - 4.2.2.276.016 - BIEN - Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

SARL HUGONENC NEGOCE

7 avenue Pierre Aymard
46270 BAGNAC FRANCE
Tél : 05 65 11 60 94
: hugonenco@wanadoo.fr

Responsable légal : HUGONENC Jérôme

FACTURE	Date	Client	Folio
0000143532	30/09/2025	GDL6	1/1

Siret : 39010934600010

GAEC DE LABRAUGE

Mr VABRE
LACAM

46270 BAGNAC SUR CELE
FRANCE

Informations complémentaires	Informations du client Mail : vabrenadine@orange.fr Tél. 1 : 06.81.99.43.16 Tél. 2 : 06.84.14.01.01
Commentaires Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h/12h-13h30/18h Samedi 8h/12h-13h30/16h	

Référence	Désignation	Qté.	PB HT	PB TTC	Remise	PU HT	PU TTC	MT HT	MT TTC	TVA
	BL N°0000189960 du 02/09/2025									
ELEC	PAQUET D ELECTRODES	1.00	48,33	58,00	10.00 %	43,50	52,20	43.50	52.20	2
DIS	DISQUES	2.00	4,58	5,50	10.00 %	4,13	4,95	8.25	9.90	2
DIS	DISQUES	2.00	4,33	5,20	10.00 %	3,90	4,68	7.80	9.36	2
	NI REPRIS NI ECHANGES									
	BL N°0000190078 du 06/09/2025									
TUB	TUBES	114.00	1,42	1,70	10.00 %	1,28	1,53	145.35	174.42	2
	NI REPRIS NI ECHANGES									
	NI REPRIS NI ECHANGES									

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2 20.00 %	204.90	40.98	245.88
TOTAL	204.90	40.98	245.88

Mode de paiement : non spécifié | Date d'échéance : 30/10/2025

CONDITIONS DE VENTE
NI REPRIS NI ECHANGE
Pour information:
Achat de vieilles ferrailles, de métaux ferreux et de voitures pour destruction

COORDONNEES BANCAIRES

BPOCCITANEFIGEAC
FR 76 1780 7008 0433 6210 5566 347
CCBPRPPTLS

Net à payer : 245.88 €

30/09/2025 18:01:24 - (NF203)E203/428 (NF525)B525/0468 - GYIm - 4.2.2.278.029 - BIEN - Option pour le paiement de la taxe d'après les débits



Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502372
Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

ORIGINAL

N° OR : OCTA 12997 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2502372
Exercice : 2025
Date : 19-06-2025
Page : 1 / 1

GAEC DE LABRAUGE
LACAM
46270 BAGNAC SUR CELE
FRANCE

Régime de TVA : Débits

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner :



Établissement : D46S01 CDA LOT
015302 GAEC DE LABRAUGE
Date échéance : 19-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2502372
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR :

436.67

virt u 22/10/2025



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie : 0565640796
e.mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret : 394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture N° FC_046290

DATE	CLIENT	PAGE
31/08/2025	010127	Page 1 / 1

2052621143Y00001 00786

GAEC DE LABRAUGE
LABRAUGE
46270 BAGNAC SUR CELE

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
MOMETAL	Bon de livraison client : BC_100620 : : 08/08/25				
FA22BF006000I	SOUDURE ET DEMONTAGE RACCORD ENROULEUR	0,75	46,00	34,50	8
	Bouchon fonte galva réf. 300 - 2" F	1	8,50	8,50	8
	Bon de livraison client : BC_100922 : : 26/08/25				
SABBTM115X	BATTERIE 12V.115-750A +G	1	120,47	120,47	8
CAMAA013201	COSSE BATTERIE DOU.SERR.TP+	1	6,89	6,89	8
CAMAAW013202	COSSE BATTERIE DOU.SERR.TP-	1	6,89	6,89	8
vick le 22/10/25					

CONDITIONS DE REGLEMENT			
N°	MONTANT	MODE	ECHÉANCE
1	212,70	Chèque	31/08/25
Chèque à réception de facture			

BASES HT	% TVA	MT TVA
8 177,25	20,00%	35,45

TOTAL H.T.	177,25
TOTAL TVA	35,45
TOTAL TTC	212,70
ACOMPTE	0,00

NET A PAYER : 212,70 EUR

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Cabinet Vétérinaire

Dr MAYERUS Louise
9 Avenue d'Auvergne
46270 BAGNAC SUR CELE

Téléphone : 05.65.34.92.06

Facture

Pièce N° : F 471

Le 06/05/2025

Code client : 45

N°intracommunautaire client :

GAEC DE LABRAUGE Vabre

175 ROUTE DE SAINT JEAN

46270 BAGNAC SUR CELE

(NF203) F 384 UE60 Vetocom v.9.09E

Paiement à réception.

Page: 1

Désignation	Taux	Prix Unité H.T.	Qté	Montant H.T.
- Bon du 01/04/2025 N° : 1038 /				
Bravecto chien 20-40kg 1cp - EAN : 8713184136275	20,00	44,81	2,00	89,62
Drontal p xl(arome boeuf)1 cp - EAN : 0000006925710	20,00	10,05	2,00	20,10
- Bon du 11/04/2025 N° : 1143 /				
Vacation prophylaxie lot bovin	20,00	34,24	1,00	34,24
Déplacement	20,00	1,80	6,00	10,80
Ps prophylaxie lot bovin	20,00	2,52	108,00	272,16
- Bon du 16/04/2025 N° : 1185 /				
Vacation prophylaxie lot bovin	20,00	34,24	1,00	34,24
Déplacement à faycelles	20,00	1,80	24,00	43,20
Ps prophylaxie lot bovin	20,00	2,52	61,00	153,72
- Bon du 23/04/2025 N° : 1254 /				
Vacation prophylaxie lot bovin	20,00	34,24	1,00	34,24
Déplacement	20,00	1,80	6,00	10,80
Ps prophylaxie lot bovin	20,00	2,52	34,00	85,68
Frais de facturation	20,00	2,00	1,00	2,00
Sous-total : 790.8 H.T. 948.96 T.T.C.				

Taux	Base	TVA	Taux	Base	TVA
20,00	790,80	158,16	0,00		
0,00			0,00		
0,00			Autre		

Total honoraires H.T. 681,08

Total H.T. 790,80
Tva 158,16
Total T.T.C. 948,96
Total impayé 2391,71

N° de TVA intracommunautaire :

FR40893044057

Réimpression N°6
07/05/2025 10:26:42
(NF203) F 384 Udm3
Vetocom v.9.09E

Total général (impayé inclus)

3340,67 €

virt le 22/10/2025

Cabinet Vétérinaire Dr MAYERUS Louise 9 Avenue d'Auvergne 46270 BAGNAC SUR CELE France

Coupon à joindre au règlement

C 45

GAEC DE LABRAUGE Vabre

Pièce N°: F 471

Total à payer: 3340.67 €

Membre d'un Centre de gestion Agréé acceptant le règlement par Chèque.

SIRET : 89304405700030 - RCS Cahors 893044057 - Code NAF : 75.00Z



JOHN DEERE

AGRI-POLE



1246 Rte Haute de Farrou - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE - Tél : 05.65.81.17.19

51 route des Hirondelles
P. Farrat
46000 GRAMAT
Tél : 05.65.33.41.30

1181 Av Georges Pompidou
12400 SAINT AFFRIQUE
Tél : 05.65.49.04.98

757 route de Pisse Côté
ZA de Calmont
12450 CALMONT
Tél : 05.65.70.25.31

415 Rue des Cazelles
ZA les Combes
12310 LAISSAC
Tél : 05.65.70.71.17

570 Allée du Cap
ZA La Crozette
46090 LE MONTAT
Tél : 05.65.36.05.48

SAS au Capital de 1 180 036,00 € - APE : 4661Z - RCS RODEZ 316 473 305 - N° TVA FR 29 316 473 305
IBAN : FR76 1780 7006 1201 2210 4129 521 BIC : CCBPFRPPTLS

FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/04/2025	825162	1	0008157

GAEC LABRAUGE

VABRE Gérard et Romain
Lacam

46270 BAGNAC SUR CELE

Siret 39010934600010 - Tva intra. FR61390109346

Visu - ETI Informatique

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
JDD 23024	Dépôt : 01 VILLEF. Bon de livraison N° : 518394 Du 29/04/2025 Servi par : LAURENT FOURNIER VDR Vos Réf. : COMPTOIR					
	POUR LE JOHN DEERE 6130R CAPTEUR TEMPERATURE LIQUIDE REFROID	1	62,44		62,44	62,44
*** NOUVEL ADRESSAGE ***						
Merci de nous communiquer votre nouvelle adresse postale avec l'appellation des voies et la numérotation.						

Jir 22/10/25

CONDITIONS DE VENTE : Les ventes de pièces au détail sont payables au comptant. Tout retour doit être fait dans les huit jours. Les pièces commandées spécialement ne seront pas reprises. En cas de règlement par voie de contentieux, les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. En cas de litige le Tribunal de Rodez sera seul compétent. Avoir valable 1 an - déductible des factures à venir non remboursable

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85).

CONDITIONS DE REGLEMENT : (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

Papillon à découper

Cliet : 0008157
Facture : 825162
Date : 30/04/2025
Montant : 74,93
Echéance :
Règlement : A RECEPTION DE FACTURE 74,93 €

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	62,44	12,49
EUROS		62,44	12,49

Règlement : A RECEPTION DE FACTURE 74,93 €

Montant TTC
74,93 €

Votre contact : ESTIVAL Guillaume
Tél : 04-71-46-18-64 - 06-86-51-49-91
Adresse point de contact : 16 Le bourg
15600 ROUZIERIS

N° Client : 026293 - N° TVA: FR61390109346

Siret : 39010934600010 - **

Téléphone : 05-65-34-91-76 / 06-84-14-01-01

N° de facture : V1232403 du : 23/10/2025

Appros

GAEC DE LABRAUGE
175 ROUTE DE SAINT JEAN
46270 BAGNAC SUR CELE

FACTURE DE VENTE

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU brut HT	Remise Ligne	PU net HT	Montant HT	TVA
BL1752229 - Fait par ESTIVAL Guillaume le 23/10/2025								
14592	HELITOX BLUE (antilimace) - Sac 20 kg	Kilo.	80,000	3,94		3,94	315,20	2
	+ Redevance pollution diffuse N° AMM : 2030071		80,000			0,45	36,00	
01685	Graisse SUPER GREASE 200 - Cartouche 400 g	Unit.	24,000	3,60		3,60	86,40	2
TOTAL BON HT(hors RPD, CVO et Ecotaxes)							401,60	

TOTAL HT(hors RPD, CVO et Ecotaxes)

401,60

Eco-contribution graisse

0,86

Taxe sur pollution diffuse code 2

36,00

Pour les produits phytopharmaceutiques, nous vous invitons à consulter les cibles/usages, les doses homologuées, les conditions réglementaires de mise en œuvre, les compositions, les risques pour la santé et l'environnement et la protection EPI nécessaire sur le site [ephysances.fr](https://www.ephysances.fr) ou sur le site [phytodata.com](https://www.phytodata.com).
Pour connaître les doses recommandées ou les conditions techniques de mise en œuvre, nous vous invitons à nous solliciter.

La commande qui fait l'objet du présent bon de livraison et/ou de la présente facture, est régie par les conditions générales de vente émanant de AGRILEADER, figurant sur <https://www.agrileader.fr/content/3-cgv> y compris leur clause de réserve de propriété et leur clause attributive de juridiction et de droit applicable. "Il est rappelé au client qu'il doit impérativement vérifier la destination et les conditions d'utilisation des produits qu'il a achetés à leur réception, ainsi qu'avant leur utilisation ou consommation".

RIB AGRILEADER --> IBAN : FR76 3002 7160 4600 0221 8980 159 / BIC : CMCIFRPP / BANQUE BSD - CIN

Papillon à détacher et à joindre à votre règlement :

les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40%

Date : 23/10/2025
No Client : 026293
Fact. : V1232403
Ech. : 23/10/2025

Acompte : 0,00
Reste à payer 526,15€

VENTILATION DE LA T.V.A.				TOTAL HT.	438,46
Code	Assiette	Taux	Montant	T.V.A.	87,69
2	438,46	20,00	87,69		
				T.T.C.	526,15 €

Règlement par CARTE BANCAIRE au



46270 Bagnac : 05.65.34.90.44 46120 Lacapelle-Marival : 05.65.40.42.42
46100 Figeac : 05.65.34.22.77 46210 Latronquiere : 05.65.40.24.84
46190 Sousceyrac : 05.65.33.01.36 Siège : 05.65.40.82.71

Fermes De FIGEAC

ZA DE RIBAUDENQUE

46120 LACAPELLE-MARIVAL

Tél: 05.65.40.82.71 Mail: compta.client@fermesdefigeac.com

APE: 4621Z RCS: 334593613

N° TVA: FR 19334593613 SIRET: 33459361300097

SAS à Capital Variable

IBAN: FR7611206000841200107800038

BIC: AGRIFRPP812

GAEC LABRAUGE

VABRE GERARD ET VABRE ROMAIN

LACAM

46270 BAGNAC/CELE

FRANCE

FACTURE A TERME

ORIGINAL

N° PIECE INTERNE	DATE	COMPTE CLIENT	MAGASIN	ECHEANCE
FAC-90-2024-15873	03/06/2025	011639	Pulvé	18/06/2025

CODE	DESIGNATION ARTICLE	QUANTITE	UN	PX BASE	REM	PX NET	MT H.T	TVA	Date Cde	E
Livraison : BLC-90-2024-14481 du 03/06/2025										
004100	PREST. PULVERISATEUR (HA)	3,660	UN	41,00	-6E	35,00	128,10	20,00		
272471	CERATAVO ERA (5 LIT)	2,710	LI	65,50		65,50	177,51	20,00		
272471	RPD CERATAVO ERA (5 LIT)	2,710	LI	1,02		1,02	2,76	20,00		
001588	PREST. PULVERISATEUR (HA)	9,680	UN	41,00	-6E	35,00	338,80	20,00		
004100	CERATAVO ERA (5 LIT)	7,600	LI	65,50		65,50	497,80	20,00		
272471	RPD CERATAVO ERA (5 LIT)	7,600	LI	1,02		1,02	7,75	20,00		
004468	GENAKTIS 10L	23,600	LI	19,20	(-10%)	17,28	407,81	20,00		
279529	RPD GENAKTIS 10L	23,600	LI	0,00		0,00	0,00	10,00		
001588	PREST. PULVERISATEUR (HA)	3,000	UN	41,00	-3E	38,00	114,00	20,00		
004100	CERATAVO ERA (5 LIT)	2,320	LI	65,50		65,50	151,96	20,00		
272471	RPD CERATAVO ERA (5 LIT)	2,320	LI	1,02		1,02	2,37	20,00		
004468	GENAKTIS 10L	6,360	LI	19,20	(-10%)	17,28	109,90	20,00		
279529	RPD GENAKTIS 10L	6,360	LI	0,00		0,00	0,00	10,00		
000313	FRAIS SUR RELEVÉ	1,000	UN	0,00		0,00	0,00	20,00		

N° D'agrément MP00126

Distribution de produits phytopharmaceutiques - Application de produits phytopharmaceutiques en prestation d

N° agrément Sanitaire: FR-46.311.108.CE

Coopsinel prestation

Echange céréale	Solde (To)	Contrat	Solde (To)	Code	Libellé	Taux	MT HT	MT TVA	MT TTC
				2	Taux plein	20,00	1938,76	387,74	2326,50
				3	Taux inter	10,00	0,00	0,00	0,00
							1938,76	387,74	2326,50

Coopsinel Solde

Règlement à 15 JOURS
par Chèque

voir le 24/10/25

NET A PAYER 2326,50EUR

MONTANT HT 1938,76EUR

MONTANT TVA 387,74EUR

Pénalités de retard de 12% par an en cas de non respect de la date de règlement
4 l'indemnités forfaitaires (selon CGV au verso)

N 39010934600010

Nb lignes : 14 D 0380 d 28.11.169

N° NF203 : V12-A22-2024-11143

1 03/06/2025 0 CAMAD Chantal Amadiou(Latronquière)

Papillon à joindre à votre règlement

Page 1

N° Compte : 011639 GAEC LABRAUGE

Société : 01 Fermes De FIGEAC

N° Facture : FAC-90-2024-15873

Date : 03/06/2025

Montant : 2326,50€ - Echéance : 18/06/2025



46270 Bagnac : 05.65.34.90.44 46120 Lacapelle-Marival : 05.65.40.42.42
46100 Figeac : 05.65.34.22.77 46210 Latronquiere : 05.65.40.24.84
46190 Sousceyrac : 05.65.33.01.36 Siège : 05.65.40.82.71

Fermes De FIGEAC

ZA de Ribaudenque

46120 LACAPELLE-MARIVAL

Tél: 05 65 40 82 71 Mail: compta.client@fermesdefigeac.com

APE: 4621Z RCS: 334593613

N° TVA: FR 19334593613 SIRET: 33459361300097

SAS à Capital Variable

IBAN: FR7611206000841200107800038

BIC: AGRIFRPP812

GAEC LABRAUGE

VABRE GERARD ET VABRE ROMAIN

LACAM

46270 BAGNAC/CELE

FRANCE

FACTURE A TERME

ORIGINAL

N° PIECE INTERNE	DATE	COMPTE CLIENT	MAGASIN	ECHEANCE
FAC-90-2024-15120	13/05/2025	011639	Pulvé	28/05/2025

CODE	DESIGNATION ARTICLE	QUANTITE	UN	PX BASE	REMISE	PX NET	MT H.T	TVA
Livraison : BLC-90-2024-13534 du 13/05/2025								
1588	PREST. PULVERISATEUR (HA)	3,660	UN	41,00	-6E	35,00	128,10	20,00
002647	AXIAL PRATIC 5 L	3,880	LI	48,00		48,00	186,24	20,00
	Lot : CHE3K20176 Qté : 0,120							
	Lot : CHE3K20176 Qté : 2,000							
	Lot : CHE3K20176 Qté : 1,760							
021544	RPD AXIAL PRATIC 5 L	3,880	LI	0,49		0,49	1,90	20,00
004244	CONCERT SX 250G	2,200	UN	49,00		49,00	107,80	20,00
275211	RPD CONCERT SX 250	2,200	UN	0,35		0,35	0,77	20,00
001588	PREST. PULVERISATEUR (HA)	9,680	UN	41,00	-6E	35,00	338,80	20,00
004107	ARKEM	2,000	UN	39,00		39,00	78,00	20,00
273053	RPD ARKEM 100G	2,000	UN	0,11		0,11	0,22	20,00
002695	QUASAR 500 GR	4,840	UN	114,00		114,00	551,76	20,00
	Lot : 24J3031261 Qté : 4,840							
259895	RPD QUASAR 500 GR	4,840	UN	0,22		0,22	1,06	20,00
000313	FRAIS SUR RELEVÉ	1,000	UN	0,00		0,00	0,00	20,00

N° D'agrément MP00126

Distribution de produits phytopharmaceutiques - Application de produits phytopharmaceutiques en prestation d

N° agrément Sanitaire: FR-46.311.108.CE

Code	Libellé	Taux	MT HT	MT TVA	MT TTC
2	Taux plein	20,00	1394,65	278,92	1673,57
			1394,65	278,92	1673,57

Règlement à 15 JOURS
par Chèque

Vire le 24/10/25

NET A PAYER 1673,57EUR

MONTANT HT 1394,65EUR

MONTANT TVA 278,92EUR

Pénalités de retard de 12% par an en cas de non respect de la date de règlement
d'indemnités forfaitaires (selon CGV au verso)

N 39010934600010

Nb lignes : 11 D 0380 t 28.10.166

N° NF203 : V11-A22-2024-10803

1 13/05/2025 0 CAMAD Chantal Amadiou(Latronquière)

Papillon à joindre à votre règlement

Page 1

N° Compte : 011639 GAEC LABRAUGE

Société : 01 Fermes De FIGEAC

N° Facture : FAC-90-2024-15120

Date : 13/05/2025

Montant : 1673,57€ - Echéance : 28/05/2025

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508879084836

7378-016194-0053-0



VABRE ROMAIN
LES MARQUES
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 42 542 942 383
Référence de l'avis : 25 46 4053777 66

Numéro de propriétaire : 100 V00078 V

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 100
FAYCELLES

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 11/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
à l'adresse de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

60,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Virement le 15/10/2025

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBNQBD	PROPRIETAIRE	VABRE ROMAIN CEDRIC

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	40		40			57	40	
	Cotisation 2024	39		3			19	2	
	Cotisation 2025	34		3			19	1	57
	Variation	-12,82 %	%	0%	%	%	0 %	-50,00%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 37398 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		3
Pour plus d'informations, consultez la notice.					Dégrèvement Habitation principale		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 17 €.					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 100 100 J R					Montant de votre impôt		60

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508883539472



7398-012846-0044-0

GAEC DE LABRAUGE
LACAM
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal : 46 97 424 604 383
Référence de l'avis : 25 46 4006109 10

Numéro de propriétaire : 015 +00132 L

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 015
BAGNAC-SUR-CELE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 11/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
à l'adresse de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

146,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Virement le 15/10/2025

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBLGP	PROPRIETAIRE	GAEC DE LABRAUGE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	153,88 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	156,19 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	65		65			93	65	
	Cotisation 2024	112		5			30	2	
	Cotisation 2025	102		4			32	2	140
	Variation	-8,93 %	%	-20,00%	%	%	+6,67 %	0%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 287667 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 390109346. La base communale des terres agricoles exonérée est de 28 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		6
					Dégrevement Habitation principale		
					Dégrevement JA État		
					Dégrevement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 015 015 R T					Montant de votre impôt		146

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dglfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
FAYCELLES
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887893249U



7378-000952-0003-0

VABRE NADINE
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 34 430 391 026
Référence de l'avis : 25 46 4053772 71
Contrat de prélèvement : P346007057973
Référence unique de mandat :
FR46ZZ005002P346007057973

Numéro de propriétaire : 100 V00073 S

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 100
FAYCELLES

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
à l'adresse de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

621,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG7	PROPRIETAIRE	VERMANDE NADINE MARIE ODILE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	409		409			584	409	
	Cotisation 2024	395		31			191	15	
	Cotisation 2025	352		28			198	15	593
	Variation	-10,89 %	%	-9,68%	%	%	+3,66 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				5		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 37398 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 175 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		28
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 100 100 J R					Montant de votre impôt		621

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivant <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508878941180

7378-001821-0005-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 46 4093486 30
Contrat de prélèvement : P346007325714
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346007325714

Numéro de propriétaire : 174 V00039 S

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 174
LINAC

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
près de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

VABRE GERARD DENIS
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Somme à prélever

660,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG8	PROPRIETAIRE	VABRE GERARD DENIS MARIUS

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	119,85 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	121,05 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	351		351			501	351	
	Cotisation 2024	472		27			164	13	
	Cotisation 2025	425		24			170	13	632
	Variation	-9,96 %	%	-11,11%	%	%	+3,66 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				43		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 25995 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		28
Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 150 €.					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 174 174 N F					Montant de votre impôt		660

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivant <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BEDUER
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508878925403



7378-000243-0001-0

VABRE GERARD DENIS
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 46 4008952 77
Contrat de prélèvement : P346010599166
Référence unique de mandat :
FR46ZZ005002P346010599166

Numéro de propriétaire : 021 V00049 K

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 021
BEDUER

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
h. es de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
• pour le paiement de votre impôt :
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09
• pour le montant de votre impôt :
SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

144,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG8	PROPRIETAIRE	VABRE GERARD DENIS MARIUS

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	149,10 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	150,10 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	66		66			94	66	
	Cotisation 2024	110		5			31	2	138
	Cotisation 2025	99		5			32	2	
	Variation	-10,00 %	%	0%	%	%	+3,23 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				1		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 79741 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 28 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			6
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 460 01 111 036 021 021 X W						Montant de votre impôt			144

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivant <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
FAYCELLES
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887893247Y



7378-000950-0003-0

VABRE GERARD DENIS
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 46 4053766 77
Contrat de prélèvement : P346010636778
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346010636778

Numéro de propriétaire : 100 V00058 H

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 100
FAYCELLES

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
h. es de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09
• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

13,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG8	PROPRIETAIRE	VABRE GERARD DENIS MARIUS

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	9		9			13	9	
	Cotisation 2024	9		1			4		
	Cotisation 2025	8		1			4	0	13
	Variation	-11,11 %	%	0%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 37398 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 100 100 J R					Montant de votre impôt		13

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivant <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
FAYCELLES
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887893248W



7378-000951-0003-0

VABRE GERARD DENIS
VABRE NADINE
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Número fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 46 4053767 76
Contrat de prélèvement : P346010636877
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346010636877

Número de propriétaire : 100 V00060 L

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 100
FAYCELLES

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
à l'adresse de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
• pour le paiement de votre impôt :
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09
• pour le montant de votre impôt :
SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

261,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG8	PROP/INDIVIS	VABRE GERARD DENIS MARIUS
MBFQG7	PROP/INDIVIS	VERMANDE NADINE MARIE ODILE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	86,03 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	172		172			245	172	
	Cotisation 2024	166		13			80	6	
	Cotisation 2025	148		12			83	6	249
	Variation	-10,84 %	%	-7,69%	%	%	+3,75 %	0%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 37398 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 74 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		12
					Dégrevement Habitation principale		
					Dégrevement JA État		
					Dégrevement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 100 100 J R					Montant de votre impôt		261

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques* (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivant <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BEDUER
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 865508878925411

7378-000244-0001-0



Vos références

Número fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 46 4008953 76
Contrat de prélèvement : P346010599265
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346010599265

Número de propriétaire : 021 V00050 T

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 021
BEDUER

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

VABRE GERARD DENIS
VABRE NADINE
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Somme à prélever

108,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
des de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
• pour le paiement de votre impôt :
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09
• pour le montant de votre impôt :
SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG8	PROP/INDIVIS	VABRE GERARD DENIS MARIUS
MBFQG7	PROP/INDIVIS	VERMANDE NADINE MARIE ODILE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	149,10 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	150,10 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	50		50			71	50	
	Cotisation 2024	83		4			23	2	
	Cotisation 2025	75		3			24	2	104
	Variation	-9,64 %	%	-25,00%	%	%	+4,35 %	0%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 79741 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 21 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		4
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 021 021 X W					Montant de votre impôt		108

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BAGNAC-SUR-CELE
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887892496G



7378-000199-0001-0

VABRE NADINE
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 34 430 391 026
Référence de l'avis : 25 46 4007095 91
Contrat de prélèvement : P346006763510
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346006763510

Numéro de propriétaire : 015 V00086 X

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 015
BAGNAC-SUR-CELE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
à votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC
58 AV PHILIBERT DELPRAT
46106 FIGEAC CEDEX
Tél : 05 65 50 70 09

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

1 235,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFQG7	PROPRIETAIRE	VERMANDE NADINE MARIE ODILE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	153,88 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	156,19 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	551		551			787	551	
	Cotisation 2024	953		42			258	21	
	Cotisation 2025	861		38			267	20	1186
	Variation	-9,65 %	%	-9,52%	%	%	+3,49 %	-4,76%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 287667 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 236 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		49
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 460 01 111 036 015 015 R R					Montant de votre impôt		1235

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques* (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votees et perçues par la commune de
SAINT-SANTIN-DE-MAURS
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CANTAL
11 PL DE LA PAIX BP50240
15002 AURILLAC CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550771104045V

4690-012204-0044-0



Vos références

Número fiscal (C) : 14 69 590 950 429
Référence de l'avis : 25 15 4098565 23
Contrat de prélèvement : P315008277134
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P315008277134

Número de propriétaire : 212 V00034 N

Département d'imposition : 15
CANTAL
Commune d'imposition : 212
SAINT-SANTIN-DE-MAURS

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 15036

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
à l'adresse de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CANTAL
11 PL DE LA PAIX BP50240
15002 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 43 45 10

• pour le montant de votre impôt :

SDIF AURILLAC
SECT. FONC AURILLAC
3 PCE DES CARMES
BP 40729
15012 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 43 44 89

* (service gratuit + coût de l'appel)

VABRE GERARD DENIS
VABRE NADINE
LABRAUGE-NORD
46270 BAGNAC SUR CELE

Somme à prélever

15,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 830X XXXX XXX0 090
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBKP2Z	PROP/INDIVIS	VABRE GERARD DENIS MARIUS
MBKP22	PROP/INDIVIS	VERMANDE NADINE MARIE ODILE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	110,38 %	%	4,53%	88,84%	%	26,60%	3,04%	
	Taux 2025	110,38 %	%	4,53%	88,84%	0,56%	27,39%	3,33%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	10		10			15	10	
	Cotisation 2024	13		1			4		
	Cotisation 2025	11		0			4	0	15
	Variation	-15,38 %	%	-100%	%	%	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 23727 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrevement Habitation principale Dégrevement JA État Dégrevement JA Collectivité		
Références administratives : 150 01 111 036 212 212 G D						Montant de votre impôt			15

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

AGC du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 03202

FACTURE

Date : 02/10/2025 Pièce n° : 00260000725
Dossier suivi par : CELINE MARCOU

SD : 86501822857694V



LA POSTE

4413
8 0



GAEC DE LABRAUGE
LACAM
46270 BAGNAC SUR CELE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (ARANT) - saisie des factures par l'AGC - clôture/établissement des comptes annuels - BA, réel - TVA - liasse et déclarations fiscales - conseil d'entreprise et de gestion niveau NAVIGATION - suivi sociétaire standard	1,00	U	4 671,00	20,00%	4 671,00
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/10/2025	1 401,30			
Prélèvement	28/01/2026	1 401,30			
Prélèvement	28/04/2026	1 401,30			
Prélèvement	28/07/2026	1 401,30			

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	4 671,00	20,00	934,20

Montant total TTC : 5 605,20 €

NET A PAYER : 5 605,20 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00083 03284400000 90

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 03202 / FI
FACTURE : 00260000725 du 02/10/2025
NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce -

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »

CERFRANCE

LOT

AGC du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 09761

FACTURE

Date : 02/10/2025 Pièce n° : 00260000688

Dossier suivi par : SANDRINE JULIAC

SD : 86501822657710S



LA POSTE

4429

8 0



EI MR VABRE GERARD BBR
LACAM
46270 BAGNAC SUR CELE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (FRAOO)	1,00	U	76,00	20,00	76,00
- saisie des factures par l'AGC					
-Etablissement des comptes annuels					
-Revenus Fonciers					
-déclarations					

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	76,00	20,00	15,20

Montant total TTC : 91,20 €

NET A PAYER : 91,20 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00083 03284400000 90

Prélèvement (échéance le 28/10/2025)

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 09761 / FI

FACTURE : 00260000688 du 02/10/2025

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce -

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »

4 04 CAHORS Cédex

Fax: 05-65-23-22-76

N° de Facture :2025 / 07861

46270 BAGNAC SUR CELE

Association Loi 1901 - N°SIRET : 35336865700014 - APE : 7500Z